

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE DE SOULCE  
DU MERCREDI 12 JUIN 2013, A 20H00, A LA HALLE  
DE GYMNASTIQUE, A SOULCE**

**Ordre du jour :**

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée.
3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 09.07.2012.
4. Arrêter la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise en vue de leur nomination ultérieure par l'organe communal compétent.
5. Décider de la cession du feuillet d'immeuble no 282 du ban de Souлке, d'une contenance de 218 m<sup>2</sup>, à la commune mixte de Haute-Sorne et fixer les conditions y relatives.
6. Divers et imprévu.

**Bureau de l'assemblée :**

Président	:	M. Pascal Crétin, 1960
Secrétaire	:	M. Claude Crevoisier
Scrutateurs	:	MM. Roland Beuchat et Michel Crétin
Nombre d'ayants droit présents	:	19
Convocation	:	publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 18 du 22 mai 2013 et envoi d'un tous-ménages

**1. Salutations et souhaits de bienvenue**

Il est 20h00 lorsque M. Guy Meier, responsable du dicastère des pâturages et des forêts à la commune de Haute-Sorne, ouvre l'assemblée en souhaitant une cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes.

**2. Désignation du président de l'assemblée**

Sur proposition de M. Gérard Crétin, M. Pascal Crétin est nommé tacitement comme président de l'assemblée de ce jour.

M. le Président s'assure alors que le droit de vote des personnes présentes n'est pas contesté. Il invite par ailleurs l'assemblée à faire des propositions pour la nomination de deux scrutateurs.

A l'issue d'une courte discussion, M. Roland Beuchat et Michel Crétin sont désignés comme scrutateurs. Ces personnes procèdent ensuite au comptage des ayants droit présents. Au total, ceux-ci sont au nombre de 19.

M. le Président donne ensuite connaissance de l'ordre du jour et constate que son ordonnancement n'est pas remis en question.

### 3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 09.07.2012

Le P.V. de l'assemblée du 09.07.2012, rédigé par Mme Céline Montavon, secrétaire communale de Soulce et hébergé sur le site Internet de la commune mixte de Haute-Sorne, est approuvé tacitement avec remerciements à son auteure.

Suite à cette approbation, M. Michel Crétin prend la parole et relate divers problèmes rencontrés en 2012 avec les groupes de scouts qui campent sur les pâturages bourgeois. Lorsque le terrain qui est mis à disposition est détrempe, son utilisation induit des dégâts relativement conséquents. Tel a été le cas en 2012. Depuis lors, les choses sont rentrées dans l'ordre. Il convient cependant de demeurer vigilant pour les prochains groupes de scouts qui viendront camper à Soulce.

Afin de tenter de remédier à cette situation, M. le Président propose qu'une clause de sauvegarde soit mentionnée sur les contrats de location de la place de campement. Plus exactement, un état des lieux d'entrée et de sortie serait fait lors de chaque location. En cas de dégâts matériels autres que ceux dus à un usage normal, une indemnité serait exigée du groupe de scouts concerné.

Cette proposition est acceptée tacitement par les ayants droit présents. Elle sera mise en vigueur dans les meilleurs délais possibles.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, M. le président invite l'assemblée à observer une minute de silence en l'honneur de M. René Schaffter, grand serviteur de la commune mixte de Soulce décédé le 21 mai 2013.

### 4. Arrêter la liste des candidat-e-s à la commission bourgeoise en vue de leur nomination ultérieure par l'organe communal compétent.

En guise de préambule, M. le Président communique que l'assemblée de ce jour est appelée à désigner 5 candidats à la commission bourgeoise en vue de leur nomination ultérieure par le Conseil général de Haute-Sorne.

Constatant que l'entrée en matière n'est pas combattue, il cède ensuite la parole à M. Guy Meier. Tout d'abord, celui-ci indique que 5 personnes se sont déjà portées candidates, à savoir :

- Gérard Crétin ;
- Michel Crétin ;
- Roland Beuchat ;
- Pascal Prince;
- Pascal Crétin.

M. Meier interpelle ensuite l'assemblée afin de savoir si d'autres personnes sont candidates.

Tour à tour, MM. Claude Beuchat et Christophe Crétin communiquent qu'ils font également acte de candidature.

M. Guy Meier confirme alors que 7 personnes sont candidates à la commission bourgeoise pour la législature 2013/2017, soit :

Liste des candidat(s) à la commission bourgeoise de Soulce – 1 <sup>er</sup> tour					
Crétin	Gérard	22.09.1945	rue du Pécas 54	2864	Soulce
Crétin	Michel	23.12.1963	Charrière 65	2864	Soulce
Beuchat	Roland	31.01.1967	Route cantonale 47	2864	Soulce

Prince	Pascal	03.09.1959	Route cantonale 44	2864	Soulce
Crétin	Pascal	19.10.1960	Route de Courfaivre 104	2864	Soulce
Beuchât	Claude	15.09.1960	Rue du Pécas 68a	2864	Soulce
Crétin	Christophe	25.12.1973	Vieux-Moulin 13	2864	Soulce

Les candidats étant plus nombreux que les postes à pourvoir, les 5 à retenir seront désignés au travers d'une élection à bulletin secret.

M. le Président fournit ensuite toutes explication utiles concernant la manière de voter, à savoir :

- l'élection se déroulera selon le système majoritaire à deux tours ;
- chaque ayant droit au vote dispose d'autant de suffrages qu'il y a de candidats à désigner, soit 5 ;
- aucun candidat ne peut recevoir plus d'un suffrage ;
- au premier tour, est élu le candidat qui a obtenu un nombre de suffrages supérieur à la moitié du nombre des bulletins valables (majorité absolue) ;
- au deuxième tour, est élu le candidat qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages, même s'il n'est pas supérieur à la moitié des bulletins valables (majorité relative) ;
- les bulletins de vote seront timbrés et introduits dans l'urne prévue à cet effet.

Les scrutateurs procèdent ensuite à la distribution des bulletins de vote pour le premier tour de scrutin.

A l'issue des opérations de vote, M. le Président communique le résultat du vote. Celui-ci est le suivant :

Résultat du 1er tour de scrutin			
Nombre de votants	19		
Bulletins distribués	19		
Bulletins rentrés	19		
Bulletins blancs	0		
Bulletins nuls	0		
Bulletin valables	19		
Majorité absolue	10		
Suffrages nominatifs	78		
Suffrages blancs	17		
Candidat-e-s/ Résultat	Nb de voix	Elus 1er tour	Ballottage
Crétin Gérard	11	x	
Crétin Michel	14	x	
Beuchât Roland	13	x	
Prince Pascal	8		x
Crétin Pascal	13	x	
Beuchât Claude	8		x
Crétin Christophe	11	x	
<b>Totaux</b>	<b>78</b>	<b>5</b>	<b>2</b>

A titre de conclusion de ce point de l'ordre du jour, M. le Président relève que 5 candidats ont obtenu la majorité absolue, de sorte qu'un deuxième tour de scrutin ne sera pas nécessaire.

**5. Décider de la cession du feuillet d'immeuble no 282 du ban de Soulce, d'une contenance de 218 m<sup>2</sup>, à la commune mixte de Haute-Sorne et fixer les conditions y relatives**

M. le Président cède immédiatement la parole à M. Guy Meier. Celui-ci déclare en résumé ce qui suit :

Le feuillet d'immeuble no 282, propriété de la bourgeoisie de Soulce, est sis au lieu-dit «Au Pécas». Il a une contenance de 218 m<sup>2</sup> et est en nature de route. Récemment et pour permettre l'organisation de la deuxième manche de la Coupe cycliste 2013 du Vélo-Club de Courtételle, qui s'est déroulée à Soulce le 24.05.2013, la chaussée a été réfectionnée. Plus exactement et consécutivement à la décision prise par le Conseil communal de Haute-Sorne, elle a été goudronnée. Les frais y relatifs se sont élevés à 5'800 francs.

La commission bourgeoise de Soulce a été nantie de l'exécution de ces travaux. Afin de clarifier les choses, elle a proposé de céder la parcelle no 282 à la commune mixte de Haute-Sorne, au prix de 15 francs/m<sup>2</sup>, frais d'acte à charge de l'acquéreuse.

Lors de l'une de ces dernières séances, le Conseil communal a examiné la proposition de la commission bourgeoise de Soulce et a décidé de faire la contre-proposition suivante :

*«La bourgeoisie de Soulce cède gratuitement le feuillet d'immeuble no 282 à la commune mixte de Haute-Sorne. En contrepartie, celle-ci s'engage à prendre à sa charge les frais de goudronnage de la route et à veiller à son entretien à l'avenir».*

Suite aux propos de M. Guy Meier, M. le Président constate que l'entrée en matière n'est pas combattue. Il ouvre donc la discussion.

Seul à s'exprimer, M. Roland Beuchat confirme que les conditions de cession de ce feuillet mentionnées par M. Meier sont exactes.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et invite les ayants droits présents à se déterminer.

Ceux-ci, à main levée, par 13 voix sans avis contraire, acceptent de céder le feuillet d'immeuble no 282 à la commune mixte de Haute-Sorne, aux conditions suivantes :

- a) à titre gratuit, frais d'acte à charge de la commune mixte de Haute-Sorne ;
- b) sous réserve que les frais futurs d'entretien et de goudronnage de la chaussée soient pris en charge par l'acquéreuse.

## 6. Divers et imprévu

M. le Président ouvre la discussion.

M. Gérard Beuchat-Stadelmann : Des mesures ont-elles été prises concernant l'eau du ruisseau de «la Planche» qui s'écoule sur la propriété de mon frère, M. Bernard Beuchat ?

M. Guy Meier : A cet endroit, le ruisseau de la Planche est sous conduite. L'entreprise Rihs Transport S.A., Courrendlin, a été mandatée afin d'assainir la situation. Les travaux débiteront prochainement.

M. Gérard Beuchat-Stadelmann : Est-il vrai que de l'eau potable a été acheminée à la loge ?

M. Guy Meier : Je confirme que, suite à la rupture de la pompe d'alimentation, de l'eau potable a dû être acheminée à la loge. M. Martial Flück, berger, s'est chargé de l'exécution de cette tâche.

Une nouvelle pompe a été commandée. Son remplacement induira une dépense de l'ordre de 6'000 francs pour la bourgeoisie de Soulce.

M. Gérard Beuchat : Cette pompe a vraisemblablement gelé. Si tel est le cas, cette situation est inadmissible.

M. Guy Meier : Une vérification sera faite en vue de déterminer les causes de la défectuosité constatée.

Mme Madeleine Crétin : Est-il prévu de rénover la loge de Folpotat ? C'est un très beau but de promenade. Je souhaiterais qu'un débit de boissons soit aménagé et qu'il soit tenu par le futur locataire.

M. Guy Meier : Une étude est en cours en vue de rénover la loge de Folpotat. Mme Rose-Marie Allemann, conseillère communale, est en charge du dossier. Une décision sera prise ultérieurement concernant le vote d'un crédit et l'engagement des travaux.

Je profite de l'occasion pour communiquer qu'un autre projet est à l'étude. Il consiste à transformer le chalet de l'Etat en cabane forestière, avec une place de pique-nique. Cette bâtisse serait ensuite reprise par la commune mixte de Haute-Sorne. Des pourparlers sont en cours avec les autorités cantonales.

M. Claude Beuchat : La toiture de la loge de Folpotat est percée. Des mesures urgentes s'imposent.

M. Guy Meier : La toiture a été réparée provisoirement.

Mme Catherine Beuchat : Je partage l'avis exprimé par Mme Madeleine Crétin. Concernant le débit de boissons, l'obtention de l'autorisation nécessaire ne devrait pas poser de problèmes particuliers. Le fait que la route qui dessert la loge de Folpotat soit goudronnée constitue un atout supplémentaire.

M. Guy Meier : La loge sera louée à une personne qui s'engagera à élire domicile à Soulce et à occuper à l'année le bâtiment. Si une buvette est aménagée, le crédit d'investissement à voter sera plus conséquent.

M. Marc Beuchat : La rénovation de la loge de Folpotat induira certainement des problèmes de surveillance et d'entretien. Ceux-ci ne doivent pas être sous-estimés.

Mme Madeleine Crétin : Je souhaiterais qu'un éclairage soit installé à proximité du pont «Chez Jérôme» qui enjambe le Folpotat et qui se trouve en aval de mon domicile. J'ai adressé en son temps une requête dans ce sens au Conseil communal de Soulce.

M. Guy Meier : Je prends note de la requête de Mme Crétin. Je la transmettrai à Mme Nicole Eggenschwiler, responsable des travaux publics.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président, non sans avoir remercié préalablement les personnes présentes ainsi que les intervenants et leur avoir souhaité un bon retour dans leur foyer, lève l'assemblée. Il est 21h30

Au nom de l'Assemblée

Le président :

Le secrétaire

P. Crétin

C. Crevoisier